

nationaux, mais aussi d'en étendre les services. Nous nous rallions donc aux principes généraux dont s'inspire cette ligne de conduite.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, nous avons appris avec un vif intérêt la nouvelle, annoncée par le ministre, concernant la décentralisation et l'administration des parcs nationaux au Canada.

Cependant, je tiens à faire remarquer à la Chambre que, si l'on a cru bon de décentraliser l'administration de ces parcs en la répartissant en trois régions, soit les Maritimes, les provinces de l'Ouest, et une région pour les provinces centrales, c'est-à-dire les deux plus grosses provinces du pays, soit l'Ontario et le Québec, à ce moment-là, on a placé dans la province d'Ontario le centre d'administration pour ces deux provinces.

Je crois qu'il aurait été beaucoup plus opportun, à mon avis—et c'est une suggestion que je propose au ministre—d'établir plutôt quatre régions, soit une troisième région concernant la province d'Ontario et une quatrième pour la province de Québec.

On sait que l'atmosphère des parcs nationaux dans les différentes provinces peut présenter des attraits différents pour les touristes. Et à mon avis, c'est là un aspect qu'il faut considérer.

Une autre suggestion qu'il serait peut-être à propos de faire, c'est que, en vue d'encourager la visite des parcs nationaux par nos concitoyens canadiens, on pourrait essayer de découvrir une méthode qui pourrait les intéresser, par exemple exempter d'impôt les dépenses faites par les Canadiens qui vont passer leurs vacances dans les parcs nationaux. Non seulement cela permettrait-il d'avoir des parcs nationaux au Canada, mais cela inciterait nos concitoyens à s'en servir, et ils pourraient bénéficier ainsi de tous les attraits qu'ils offrent. Il est beau d'avoir des parcs nationaux, mais encore faut-il accorder à nos concitoyens l'occasion et les moyens financiers de les visiter et de s'en servir.

(Plus tard)

(Traduction)

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Puis-je poser une question au ministre du Nord canadien? Le ministre nous dirait-il quelles répercussions sa déclaration aura sur les achats pour les parcs? Est-ce que les commandes de fourniture de matériaux, qui anciennement n'étaient pas remplies à l'échelon local et au sujet desquelles on a formulé certaines critiques, seront dorénavant passées par les bureaux régionaux au lieu de l'être par Ottawa?

Des voix: *Feuilleton!*

M. Bell: La question découle de la déclaration faite aujourd'hui.

L'hon. M. Laing: Le nouvel arrangement relatif à nos parcs a pour objectif de faciliter à la fois les décisions et les achats, et de faire passer ceux-ci par l'autorité locale dans la mesure du possible.

(Texte)

QUESTIONS

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je désire informer la Chambre que nous répondons aujourd'hui aux questions suivantes:

1154, 1189, 1242, 1260, 1262, 1304, 1306, 1307, 1329, 1345, 1350, 1353, 1358, 1361, 1364, 1365, 1376, 1382, 1396, 1397, 1398, 1400, 1405, 1411, 1415, 1419, 1438, 1440, 1453, 1457 et 1483.

(Traduction)

S'il est possible de transformer en ordre de dépôt de documents les questions n^{os} 1280 et 1369, les documents seront déposés immédiatement. Si Votre Honneur avait l'obligeance d'appeler les questions n^{os} 1134, 1315, 1372, 1385 et 1435, marquées d'un astérisque, je demanderais que les autres soient réservées.

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

*LES FEMMES ET LES NOMINATIONS FÉDÉRALES

Question n^o 1134—**M. Mather:**

Quand il s'agit de faire les nominations à des organismes comme la Commission d'expansion de la région de l'Atlantique, le Conseil économique du Canada, la magistrature, le Corps diplomatique et le Sénat, le gouvernement songe-t-il à nommer une proportion équitable de femmes aptes à ces positions?

Le très hon. M. Pearson: La réponse est oui.

M. PETER LEBEL, TORONTO—ENQUÊTE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Question n^o 1154—**M. Orlikow:**

La Gendarmerie royale du Canada fait-elle enquête au sujet du lieu de séjour, de l'occupation, des amis, etc., de M. Peter Lebel, qui habite actuellement Toronto et, dans le cas de l'affirmative, a) depuis quand exerce-t-elle cette surveillance, b) quel est l'objet de cette surveillance, c) transmet-elle les renseignements recueillis à des personnes qui ne relèvent pas du ministère, d) combien longtemps cette surveillance se continuera-t-elle?

L'hon. M. Chevrier: Ni le gouvernement actuel, ni le gouvernement précédent n'ont eu l'habitude de dévoiler des renseignements de ce genre.